

**Zeitschrift:** Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande  
**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande  
**Band:** 21 (1885)  
**Heft:** 11

**Heft**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

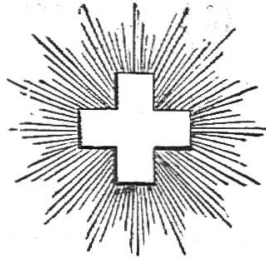
**Download PDF:** 26.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**DIEU — HUMANITÉ — PATRIE**

PORRENTUUY

*XXI<sup>e</sup> Année.*



1<sup>er</sup> JUIN 1885.

N<sup>o</sup> 11.

# L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois.

---

SOMMAIRE. — Intérêts de la société. — L'éducation morale à l'école populaire. —  
Le travail manuel. — Correspondance. — Bibliographie. — Chronique scolaire. —  
Quels sont les principes à enseigner sur les vêtements au point de vue de l'hygiène. —  
Partie pratique: Français.

---

## INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ

Nous avons convoqué le comité central de notre association, pour le dimanche 31 courant, à Berne, à l'Hôtel des Boulangers. Des circonstances imprévues empêchent cette réunion d'avoir lieu le jour fixé; elle est ainsi renvoyée à un peu plus tard. Nous prions en conséquence ceux de nos lecteurs qui auraient encore des questions à soumettre à l'examen pour le Congrès de 1886, de bien vouloir nous les faire parvenir sans trop tarder.

LE COMITÉ DIRECTEUR.

## L'ÉDUCATION MORALE A L'ÉCOLE POPULAIRE

(Suite.)

L'écrit de M. UTZINGER ne ressemble guère à celui de M. Colomb que sur un point, la critique de l'insouciance de certains parents à l'endroit de l'éducation de leurs petits enfants. Il recommande comme remède à cet état de chose la propagation des salles d'asile ou des jardins d'enfants de Fröbel. Une partie de la brochure est consacrée à l'apologie de l'École qu'une opinion injuste voudrait rendre responsable du manque des récoltes, des mécomptes de l'industrie et de l'agriculture, des progrès du paupérisme, ainsi que de l'augmentation des crimes, signalés par la statistique.

Tout d'abord dans le sombre tableau qu'on trace de notre époque, on oublie que ce siècle a aussi ses côtés lumineux et réjouissants. Ici M. Utzinger cite un mémoire important de M. G. D. Hess sur les *conditions morales et religieuses du peuple avant et après la révolution* et où on rappelle tout ce qui a été fait depuis 1830 « pour le bien public, la bienfaisance, les hôpitaux, les maisons d'aliénés, les aveugles, les sourds-muets, les idiots, les pauvres de tous genres, les enfants des écoles, les forçats libérés, etc. »

Tout cela est bien dit, et il faut évidemment en tenir compte pour une appréciation équitable de notre temps et nous consoler des horreurs et misères, bien réelles cependant, dont les feuilles publiques nous entretiennent dans chacun de leurs numéros. M. Utzinger est un peu optimiste : cela vaut sans doute mieux que le contraire.

L'honorable maître secondaire de Neumünster ne croit pas que les programmes soient trop chargés. Il n'en voudrait retrancher que l'histoire ancienne. En échange, il y découvre des lacunes, notamment en fait d'histoire naturelle ; cela s'entend, il est vrai, de certains cantons et les moins prospères. La gymnastique n'est pas non plus assez cultivée. Il recommande aussi l'enseignement du dessin et celui du calcul mental, *plus important encore que le calcul écrit*. Nous ne pouvons qu'applaudir à ce dernier conseil.

M. Utzinger ne partage pas les craintes que fait naître dans les esprits religieux l'affaiblissement des croyances ; il écrit que la moralité ne dépend pas de la foi religieuse : « La croyance, » dit-il, n'empêche pas les crimes. » Nous nous permettrons de rappeler à notre honorable collègue que cette histoire ancienne qu'il voudrait bannir de l'école comme histoire nous montre la corruption des mœurs grandissant avec l'incrédulité et le mépris des dieux au sein du peuple romain, pour en précipiter la déca-

dence et activer la décomposition de l'empire. La croyance en Dieu et à l'immortalité de l'âme ne sont-elles pas la meilleure base du patriotisme et de l'amour des hommes ?

« De tous nos ennemis, le plus à redouter, disait un de nos » meilleurs historiens nationaux, c'est celui qui porte la mort » dans les âmes, qui ébranle les fondements du juste et du vrai ; » qui flétrit les doctrines consolatrices du malheur et sentinelles » de la vertu. L'homme qui voudrait nous persuader que » Winkelried et le traître infidèle à sa patrie dorment du même » sommeil, menace bien plus la sûreté de nos foyers que le » plomb et le salpêtre. » (1)

Le mémoire bien écrit et substantiel de M. Utzinger, avait été composé pour la Société d'utilité publique de Zurich, auquel il a été communiqué en mai 1883. Un travail analogue, c'est-à-dire relatif au même sujet, faisait l'objet en juin d'une lecture de M. BALSIGER, directeur de l'Ecole normale de Rorschach, à la Société d'utilité publique de St-Gall. Comme son collègue zuricois, M. Balsiger défend l'Ecole contre le reproche de ne pas répondre aux exigences actuelles, sans dissimuler les côtés faibles de l'institution et les remèdes à apporter à cet état de choses. L'un des plus efficaces, selon lui, serait de n'admettre à la fonction enseignante que des jeunes gens mieux préparés qu'ils ne le sont d'ordinaire, étant donnée la grande jeunesse des élèves-maîtres et leur peu de maturité.

A l'endroit de la question controversée de l'introduction des travaux manuels, M. Balsiger nous montre cette organisation comprise très différemment en Suède où on se contente de l'initiation des élèves à certains travaux, tandis qu'en Danemarck, on a en vue un métier spécial et qu'à Dresde et à Leipzig, l'œil et la main de l'enfant sont exercés à la confection de cartes, d'herbiers, d'appareils relatifs à la géométrie et aux sciences physiques.

Ces travaux doivent être évidemment mis en rapport avec la nature et les circonstances du pays où on les organise et des familles dont il s'agit de préparer les enfants à la vie pratique. L'établissement de *jardins scolaires* récemment décrété à St-Gall a pour objet de répondre à des exigences de ce genre.

Le mémoire de M. Balsiger, formant pour ainsi dire tout un petit traité de didactique et de pédagogie, nous renvoyons les amis du progrès scolaire à la lecture de ces pages marquées au coin du bon sens et qui s'adressent au public plutôt qu'à l'homme d'école au courant des questions du jour.

(A suivre).

ALEXANDRE DAGUET.

(1) VULLIEMIN. *Histoire de la Confédération suisse*. XI<sup>e</sup> volume. Avant-propos, p. XXII.



## LE TRAVAIL MANUEL (1)

Exercer dès le jeune âge l'enfant, n'est-ce pas gagner du temps ? On voit un ouvrier courageux et robuste faire sa besogne plus mal, avec plus de fatigue et beaucoup plus de temps que ne met cet autre fluet et moins vigoureux, pour faire le même travail. L'intelligence et l'étude, jointe à l'exercice, permettent d'effectuer sans tâtonnement un travail que la méprise, le manque d'habitude ou d'habileté, font reprendre souvent. Il faut donc habituer l'enfant à se rendre compte d'un travail avant de l'entreprendre. Voilà où réside le progrès économique. Chacun le sait : si bien doué que soit un élève, il a plus ou moins de goût pour tel ou tel travail. Ainsi, quand un élève saura qu'il n'a pas d'aptitude pour tel ouvrage, ou plutôt pour telle profession, il cessera de s'y exercer et embrassera un autre métier.

La division du travail fait la richesse d'une nation. Le travail développe l'activité; l'activité mène à l'aisance, à la richesse; la richesse rend indépendant; l'indépendance est la plus grande fortune. La fortune permet les grandes inventions; les belles découvertes honorent la patrie. Le travail complète la pensée. Il est non un palliatif, mais un remède à tous les maux sociaux quels qu'ils soient. Habitué dès le jeune âge au travail, on ne le craint pas à l'âge mûr, et on le préfère à la causerie des *salles de réunion*.

Pourquoi au siècle où nous vivons, en ce siècle d'améliorations, d'inventions, de progrès réels, négligerait-on cette partie de l'activité humaine ? On ne le comprendrait pas chez un peuple libéral qui ne désire que la richesse du pays.

Pour tracer le programme des travaux manuels, il n'y a qu'à connaître les besoins de l'enfant, ce futur citoyen. Il me semble que le programme de la ville doit différer de celui de la campagne. L'instituteur intelligent saura donc remplir sa tâche, selon qu'il s'agira d'une école urbaine ou rurale.

En un mot, il aura à former l'enfant à pouvoir faire ou réparer certains objets de première nécessité. Son intelligence étendue saura suppléer plus tard à tout ce qui n'aura pu lui être enseigné. Combien de fois faut-il guider un ouvrier que l'on emploie ? C'est là que doit se trouver une partie de l'application du travail donné à l'école.

JUSTIN BOUYER.

---

(1) Encore qu'il y ait quelques exagérations dans les idées de M. Bouyer et qu'il y règne un certain optimisme comme de croire que le travail est la panacée de tous les maux, on lira avec plaisir ces lignes, dictées par un enthousiasme sincère. (Note du rédacteur en chef).

CORRESPONDANCE

(VAUD-GENÈVE)

Nyon, le 12 mai 1885.

Cette année, comme les précédentes, nous vous prions d'accorder l'hospitalité de vos colonnes au compte-rendu annuel de la petite société pédagogique « Vaud-Genève. »

Plusieurs questions importantes ont été discutées dans les six conférences de l'exercice écoulé. La question de la *réforme de l'orthographe* a été traitée par M. Denis. Comme au congrès de Genève à ce sujet, on désire une réforme, mais les obstacles qui surgissent de toutes parts nous ont fait penser que le temps seul aura raison de l'orthographe absolue. Il faut se contenter à moins.

*La mémoire et son développement* a été étudiée par M. Tecon. On est d'accord qu'après avoir abusé des exercices de mémoire, on les laisse trop de côté maintenant, en donnant trop souvent au raisonnement une importance plus grande que ne le comporte l'âge de l'enfant.

*L'instituteur dans sa vie publique* : tel a été le sujet choisi et traité par M. Amiet. Il a passé en revue la conduite d'un instituteur dans tous les milieux où il peut se trouver ; au point de vue social, moral, religieux et politique. Le sujet de ce rapport, dit l'auteur, sans être nouveau, a maintenant toujours plus d'actualité, car, jamais plus que de nos jours, l'attention publique n'a été attirée sur l'école et, par conséquent, sur ceux qui la dirigent.

Il importe donc que la conduite de ceux-ci soit d'autant plus correcte et à l'abri de toute critique.

M. Chapponnier a traité : « *Des occupations compatibles avec la profession d'instituteur.* » Le rapporteur estime que tout instituteur dont le traitement est insuffisant a le droit de travailler en dehors des heures consacrées à l'enseignement officiel pour améliorer sa position matérielle, pourvu que ces occupations n'empiètent pas sur les heures d'école, qu'elles lui permettent de garder un certain décorum et lui laissent assez de liberté d'esprit pour la préparation de ses leçons.

Certes, il serait beau, comme le faisait observer M. Rey, que l'instituteur pût vivre de sa profession ; mais, hélas ! les conditions dans lesquelles végètent la plupart des instituteurs de notre Suisse leur font une loi de suppléer par un travail à part à l'insuffisance de leur traitement.

M. Crausaz, dans un travail consciencieux, a parlé : « *de l'influence de la femme dans la société.* » On a fait beaucoup, dit-il, dans notre pays, pour l'éducation de l'homme : on a créé des écoles spéciales, techniques ou professionnelles. Mais qu'a-t-on fait pour l'éducation de la femme ? Bien peu de choses assurément. Et pourtant, la vraie éducatrice de la jeune fille, c'est la mère qui

donne aussi au petit garçon des principes que l'âge efface difficilement.

Enfin, l'auteur de ces lignes, qui depuis une huitaine d'années s'occupe de la construction des cartes en relief, obtenues à l'aide des courbes horizontales découpées en cartons, a, dans une courte exposition orale, donné des explications sur leur construction. Pour éclairer son sujet, il a exécuté devant la société, le relief d'une petite partie du canton de Vaud.

La Société « Vaud-Genève, » qui est dans la 9<sup>e</sup> année de son existence, suit une marche lente, il est vrai, mais qui s'efforce, dans sa modeste sphère, de travailler au progrès de nos écoles et au perfectionnement de ses membres qui, après chaque séance, se sentent plus de forces pour poursuivre leur difficile tâche.

Emile CHARBONNIER.

---

## BIBLIOGRAPHIE

*Les grands Ecrivains français*, Lectures nouvelles commentées en français et en langues étrangères, allemand, anglais, par Henri TRUAN (1).

---

Cet ouvrage, qui aura plusieurs volumes, nous offre d'abord, dans celui qui vient de paraître, un choix de morceaux d'histoire et de littérature, classés selon l'ordre chronologique et non comme d'habitude, d'après les *divers genres littéraires*.

Ces morceaux, en vers et en prose, sont empruntés aux grands écrivains français du XIX<sup>e</sup> siècle et des précédents, ces derniers en petit nombre.

Une seconde partie contient des morceaux tirés des grands écrivains du XVII<sup>e</sup> siècle. Tous ces morceaux sont accompagnés, comme le dit le titre, de commentaires linguistiques et étymologiques, en allemand et en anglais.

Nous ne contestons pas à cet ouvrage les qualités de nouveauté, d'originalité et d'utilité qui doivent lui assurer les suffrages d'une grande partie du public. Mais nous ne saurions souscrire à tous les jugements de l'auteur qui, pour rompre avec certaines traditions, n'est pas pour cela exempt de préventions d'un autre genre. Ainsi la division des morceaux d'après les genres a bien aussi sa valeur; elle est même impérieusement réclamée pour l'instruction des jeunes esprits qui ne se feraient pas une idée exacte de ces formes diverses de production s'ils n'en avaient des spécimens sous les yeux. Cette classification, n'en déplaise à M. Truan, n'est pas moins naturelle et légitime que l'autre.

Les jugements de M. Truan sur certains auteurs sont d'une sévérité excessive. Quand Royer-Collard disait à un candidat à

(1) Chez Monnerat, éditeur, rue de Lille, 18, Paris. 704 pages.

l'Académie : Je ne lis plus, Monsieur, je relis, ces paroles ne sauraient être mises tout à fait sur la même ligne que celles de l'abbé Vertot, artiste en fait de style, mais mauvais historien, qui répondait à la communication de documents dont l'étude l'aurait obligé de recommencer son romanesque récit du siège de Malte, par les mots connus : *Mon siège est fait*. Royer-Collard, le grand orateur et profond philosophe, manquait il est vrai de courtoisie dans sa réponse à Alfred de Vigny, et montrait une admiration trop exclusive des écrivains du grand siècle, de Bossuet et de Voltaire. Mais la réponse de Vertot accuse le mépris de la vérité historique.

Les notes linguistiques, étymologiques et historiques nous plaisent beaucoup plus et peuvent donner le goût de ces recherches, si profitables à l'intelligence. Ajoutons pour finir que le choix des morceaux est piquant et fait pour affriander la jeunesse, en intéressant l'âge mûr. Nous attendons avec impatience la suite de ce curieux recueil.

A. D.

---

*Cours élémentaire de Géographie ancienne* par WILLIAM CART, professeur au Collège Gaillard. Lausanne, chez Payot. 96 pages.

L'usage de ce cours élémentaire de géographie ancienne, pour la composition duquel l'auteur a suivi les manuels de Kiepert et consulté les savants qui font autorité dans la matière (Maspero, Lenormant, Curtius, Perrot, Chipiez, Mommsen, Desjardins) a été autorisé par le département de l'instruction publique. A notre jugement, ce livre de mince taille, mais bien étudié, mérite cette marque d'estime. Nous l'avons parcouru avec plaisir et non sans profit. En ce qui concerne l'Helvétie romaine, M. Cart nous montre les *Helvètes* placés dans la Gaule belge par l'empereur Auguste. En mentionnant la colonie d'Augusta Rauracorum, pourquoi l'auteur n'ajoute-t-il pas le nom de son fondateur (Munacius Plancus) comme il l'a fait pour les deux autres colonies de Nyon et Avenches ?

---

*Histoire de la Confédération suisse*, à l'usage des écoles et des familles, par ALEXANDRE DAGUET ; huitième édition. Neuchâtel, Delachaux.

Il y a quelques mois nous annonçons la huitième édition du livre d'histoire suisse de cet écrivain, à l'usage des *écoles primaires*, en 100 pages. L'ouvrage dont nous parlons est destiné aux écoles secondaires et aux familles. Nous prions les lecteurs de cet ouvrage, de 316 pages, de corriger à la page 41 une faute de langue dans la note, où le présent du subjonctif doit être remplacé par l'imparfait (*eussent pour aient*).

Il y a une erreur historique à corriger page 49, où il est dit, conformément à la donnée ancienne et accréditée par un document mal interprété, que le roi Pepin-le-Bref avait fait don à



l'abbaye de Murbach, en Alsace, du couvent de St-Leodegar ou St-Léger et du territoire de Lucerne qui en dépendait. Il résulte de nouvelles recherches, consignées dans une savante dissertation de feu M. Rohrer, président de la Société d'histoire des *cinq cantons* (Uri, Schwytz, Unterwald, Zoug et Lucerne), que le couvent de St-Leodegar a été fondé par les abbés de Murbach, avec l'approbation de la famille des comtes du pays, parents de saint Leodegar et fondateurs de cette même abbaye de Murbach. La ville de Lucerne daterait de cette époque et ne tirerait pas son nom du phare situé sur les bords du lac, mais serait une corruption du nom de Leodegar, ce qui est plus difficile à admettre. Pas question d'établissement des Romains sur les bords de ce lac, ni du phare (Lucerna) qui devait avoir donné son nom à la ville.

L'épisode de Wengi à Soleure, doit être placé, comme l'auteur l'a fait, au 30 octobre 1833, à midi, ou entre midi et une heure, et non à minuit. Un ancien chroniqueur soleurois, Hofner, avait parlé de midi. Ceci en réponse à un instituteur qui nous en avait fait la demande.

---

*La Réforme scolaire à propos de l'Université*, par ADRIEN WAGNON, Dr en philosophie, professeur agrégé de l'Université de Genève. — 1885, 16 pages.

Ce petit écrit est un plaidoyer chaleureux en faveur des lettres et des arts, dont l'enseignement à l'Université genevoise n'a pas reçu un développement analogue à celui des sciences physiques et naturelles. Les lacunes dont se plaint M. Wagnon sont de vieille date. Nous nous rappelons avoir entendu M. François Naville, l'auteur éminent de *la Charité légale, de l'Education publique* et de travaux philosophiques importants, formuler des plaintes semblables à une époque bien éloignée de la nôtre, c'est-à-dire du temps de l'ancienne Académie genevoise, de 1830 à 1840. Cette situation a lieu d'étonner, en présence de ce qui se passe au Gymnase et dans les collèges où l'enseignement, dit M. Wagnon, est resté presque entièrement classique.

L'honorable auteur conclut à la nécessité de la révision de l'enseignement supérieur, qu'il estime aussi urgente que celle de l'enseignement élémentaire, dont on s'occupe en ce moment à Genève. Cette révision seule peut attirer à l'Université les jeunes gens des pays qui ont adopté les principes d'enseignement et les méthodes allemandes.

M. Wagnon blâme, avec raison, selon nous, la suppression complète du grec dans les classes inférieures du Gymnase, proposée par M. Favon, dans un projet de loi présenté au grand-conseil dans sa séance du 7 février 1885. Ce projet, dont nous n'avons connaissance que par le mémoire de M. Wagnon, a pour but de rendre l'instruction élémentaire essentiellement pratique par *l'introduction des travaux manuels et des écoles professionnelles.*

Tout en approuvant la tendance de l'auteur du projet de loi du 7 février, M. Wagnon ne pense pas qu'il doive avoir pour résultat d'affaiblir l'enseignement classique et supérieur et de faire baisser le niveau des études au détriment de la vie intellectuelle et de l'école populaire elle-même.

A. D.

---

## CHRONIQUE SCOLAIRE

BALE-VILLE. — D'après la *Nouvelle Gazette* du Grand Duché de Bade, il y aurait dans la ville du Rhin 110 millionnaires dont 3 instituteurs populaires (primaires ou secondaires on ne le dit pas). *Les Feuilles pédagogiques* de Vienne avouent ne pas comprendre comment il peut se faire que 3 instituteurs populaires puissent être aussi riches.

Pour nous, le fait est tout simple. Il est évident qu'ils ont hérité ou reçu de leurs femmes cette fortune, et ne l'ont pas acquise de leurs parents.

ALLEMAGNE. — Parmi les étudiants de l'Université de Berlin il se trouve un jeune homme juif-russe de nation, qui fait en même temps le métier de balayeur des rues pour pourvoir à son entretien. Ce vaillant jeune homme étudie la chimie et a obtenu le poste de balayeur de la municipalité en raison des excellents témoignages dont il est porteur. Au reste, dès que le fait eut été connu des professeurs et des étudiants eux-mêmes, plusieurs se mirent en devoir de venir en aide à ce courageux garçon. (*Freie pädagogische Blätter* de Vienne).

Un instituteur a été élu bourgmestre à Cella dans le duché de Saxe-Gotha.

---

### **Quels sont les principes à enseigner sur les vêtements au point de vue de l'hygiène ?**

(Question posée aux maîtres dans le numéro du 1<sup>er</sup> mars)

Ce sujet suppose que les lois de l'hygiène générale sont connues. L'élève sait que le corps a besoin d'air aussi bien que de nourriture, il sait que l'air et la nourriture renouvellent et vivifient le sang. L'appareil de la respiration et celui de la circulation ne lui sont pas complètement étrangers. On lui a dit que la respiration pulmonaire ne doit être entravée d'aucune manière ; on lui a aussi appris ce que c'est que la respiration cutanée et la transpiration dite *insensible* par laquelle la peau expulse l'excès de l'eau du corps humain avec d'autres matières inutiles ou nuisibles. Il sait enfin que les pores doivent rester ouverts et que la propreté est la première vertu hygiénique.

S'agissant des vêtements au point de vue de l'hygiène, on pourra d'abord établir en thèse générale que les vêtements qui



ont pour but de donner satisfaction à l'instinct de la pudeur et de protéger le corps contre les changements de température de l'atmosphère, ne doivent entraver d'aucune manière la croissance du corps ni le jeu de ses organes. Pour cela, il faut qu'ils soient appropriés au corps, c'est-à-dire qu'ils lui laissent sa forme normale, qu'ils soient confectionnés de manière à éviter les infirmités et les maladies dans le présent et dans l'avenir; il faut surtout qu'ils ne deviennent pas la cause de déformations ou de difformités. (1)

Pour répondre à ces exigences, les vêtements doivent remplir certaines conditions dont voici les principales :

1° Pour être commodes, les vêtements ne seront ni trop larges, ni trop étroits. Ils sont fait pour le corps auquel doivent être adaptées leur forme et leurs dimensions. En outre, il ne doivent opposer aucune résistance aux divers mouvements du corps, et pour cela, il faut qu'ils soient souples. Au nom de l'hygiène, nous déclarons la guerre à tous les chapeaux raides, aux chemises trop empesées, aux corsets, aux chaussures qui ne peuvent se plier aux mouvements des pieds, etc.

2° Les vêtements doivent être faits d'étoffes qui n'empêchent pas l'air extérieur de pénétrer jusqu'au corps et qui permettent à ce dernier de rejeter les éléments inutiles à sa vie organique. Tout ce qui est fortement empesé, tous les cuirs vernis, le caoutchouc, les plaques métalliques, tout cela est nuisible. On raconte qu'à Rome, dans un carnaval, on avait complètement couvert un enfant de feuilles d'or. Ce malheureux mourut au bout de deux heures parce qu'on avait empêché son épiderme d'exercer ses fonctions d'élimination. — Lorsqu'on a aux pieds depuis plusieurs heures des galoches en caoutchouc, on ressent une douleur sourde qui provient de l'arrêt de la transpiration insensible. Les manteaux en gomme ne sont par conséquent pas à recommander, leur emploi doit être restreint le plus possible. — Il faut noter aussi que les étoffes épaisses et molles sont celles qui tiennent le plus chaud en hiver et celles qui conviennent le mieux dans les pays à température très élevée; les Lapons et les Arabes pourraient se vêtir de la même manière. Chez nous, on peut se permettre le luxe de varier les vêtements selon les saisons; disons cependant que nos ancêtres portaient en général les mêmes habits toute l'année.

3° Les vêtements, surtout ceux qu'on ne voit pas, doivent être maintenus propres. Il faut laver ceux qui peuvent l'être et exposer souvent et longuement les autres à l'action de l'air. Beaucoup de gens répandent autour d'eux une odeur nauséabonde parce que leurs habits sont dans un état de saleté révoltante. Que de malaises, que de maladies on éviterait si l'on comprenait l'importance de la propreté ! En général, les enfants ne doivent porter que des vêtements qui se laissent laver.

Les pieds des Chinoises de haut rang ont subi une *déformation*, une taille trop fine est une *difformité*.

4° L'une des vertus républicaines les plus essentielles, c'est la simplicité. Cette simplicité doit se montrer aussi dans la manière de s'habiller. Des vêtements surchargés d'ornements, de plis, de volants, de dentelles deviennent nécessairement des nids à poussière, à moins qu'on ne passe un temps énorme à les nettoyer, et chez nous, personne ne doit dépenser son temps pour un but aussi futile que celui de briller par sa toilette. La simplicité et la propreté se donnent en général la main, le demi-luxe est ordinairement accompagné de négligence et de saleté ; quant au grand luxe il nous est inconnu.

5° Quoique modestes et simples, les vêtements peuvent et doivent être élégants par leur coupe gracieuse, et agréable à l'œil par l'harmonie des couleurs. Nos costumes devraient contribuer à faire naître et à développer le sens esthétique. La vie, assez triste par elle-même, doit être égayée par tous les moyens légitimes. Souvenons-nous que la mâle vertu de la simplicité n'est l'ennemie ni de l'élégance, ni de l'harmonie, ni surtout de la pureté des formes.

6° Enfin, disons que les personnes qui aiment l'hygiène ne s'astreindront pas à suivre les modes qui sont presque toujours aussi nuisibles à la santé que contraires au bon sens. La tyrannie qu'exerce la mode n'a pas de limites ; pour s'en convaincre, il suffit de feuilleter une histoire illustrée des mœurs et coutumes chez les divers peuples. Si au moins les lois de l'hygiène étaient respectées ! mais, il n'en est rien. Je n'en citerai qu'un exemple. L'on voit souvent des chapeaux qui laissent un œil exposé aux rayons ardents du soleil tandis que l'autre est abrité d'une manière très confortable. Rien de plus anti-hygiénique qu'une pareille coiffure. — Je ne dirai pas qu'il ne faut s'inquiéter en aucune manière de la mode ; quelquefois elle a du bon, mais c'est rare.

Sans doute, l'on pourrait ajouter beaucoup d'autres règles moins générales, mais ce que nous avons dit est suffisant pour servir de guide aux instituteurs qui veulent donner à leurs élèves de saines notions d'hygiène.

Il sera bon d'ajouter une instruction spéciale pour les filles afin de les prémunir contre l'usage pernicieux de porter des corsets. Il faut leur démontrer que le corset rétrécit nécessairement la cavité thoracique en enlevant ainsi au corps une partie de sa forme, sans parler des infirmités, des maladies et des morts prématurées qui n'ont d'autre cause que cette détestable habitude.

Jules GALLEY.

---

## **PARTIE PRATIQUE.**

### **FRANÇAIS**

#### **FORMES DE COMPOSITION**

Nous avons montré que la phrase peut subir diverses transformations, être construite de différentes manières, et nous avons

donné à ces constructions méthodiques le nom de *Formes de style*. Toute composition littéraire peut de même revêtir des formes variées. Lorsqu'un auteur rédige une narration, une description, une dissertation sans se mettre en cause, sans faire intervenir un acteur et sans s'adresser directement à quelqu'un, il adopte la forme du *Récit*. Si une composition s'adresse par son auteur, réel ou supposé, à une ou plusieurs personnes, elle emprunte, d'après les circonstances, la forme du *Discours* ou celle de la *Lettre*. Un personnage qui exprime à haute voix ses impressions du moment emploie la forme du *Monologue*, et deux ou plusieurs personnes qui discutent entre elles font usage de la forme du *Dialogue*.

Nous admettons donc, avec M. J.-B. Chappuset, professeur de belles-lettres, à Bruxelles, les cinq *Formes de composition* suivantes :

- 1° *Forme épique* ou *récit* ;
- 2° *Forme épistolaire* ou *lettre* ;
- 3° *Forme oratoire* ou *discours* ;
- 4° *Forme lyrique* ou *monologue* ;
- 5° *Forme dramatique* ou *dialogue*.

Présentons le même sujet sous ces différentes formes et voyons ensuite ce que chacune d'elles exige de particulier :

### L'OISEAU QUI CHERCHE UN ASILE

#### I. Forme du Discours

Tu te souviens peut-être, ô roi, d'une chose qui arrive parfois dans les jours d'hiver, lorsque tu es assis à table avec tes capitaines et tes hommes d'armes, qu'un bon feu est allumé, que la salle est bien chaude, mais qu'il pleut, neige et vente au dehors. Vient un petit oiseau, qui traverse la salle à tire-d'aile, entrant par une porte, sortant par l'autre. L'instant de ce trajet est pour lui plein de douceur ; il ne sent plus ni la pluie, ni l'orage ; mais cet instant est rapide, l'oiseau a fui en un clin d'œil, et, de l'hiver, il repasse dans l'hiver. Telle me semble la vie des hommes sur cette terre, et son cours d'un moment, comparé à la longueur du temps qui la précède et qui la suit.

Augustin THIERRY.

(Livre de lecture Gobat et Allemand, page 302.)

#### II. Forme du Récit

La vie des hommes sur cette terre, et son cours d'un moment, comparé à la longueur du temps qui la précède et qui la suit, n'est-elle pas semblable à celle de l'oiseau qui cherche un asile pendant une froide journée d'hiver ? Souvenons-nous de ce qui arrive parfois quand nous sommes assis à table, en compagnie de joyeux amis, qu'un bon feu est allumé, que la salle est bien chaude, mais qu'il pleut, neige et vente au dehors. Un petit oiseau traverse la salle à tire-d'aile, entrant par une porte, sortant par l'autre. Ah ! que l'instant de ce trajet est pour lui plein de douceur ! Il ne sent plus ni la pluie, ni l'orage ; mais cet instant est rapide : l'oiseau a fui en un clin d'œil, et, de l'hiver, il repasse dans l'hiver.

#### III. Forme de la Lettre

Chère amie,

Il pleut, neige et vente au dehors. Ne pouvant te rendre visite, je me résigne à te causer au moyen de la plume ; mais cet affreux temps assombrit l'esprit et je crains que mon épître ne prenne la teinte noirâtre du firmament.

Tout à l'heure je me rappelais cette journée passée chez toi l'hiver dernier avec quelques amies. Nous étions assises autour de la table, un bon feu était

allumé, la salle était bien chauffée, mais comme aujourd'hui, la pluie et la neige, chassées par le vent, fouettaient les vitres. Un petit oiseau traversa tout à coup la salle à tire-d'aile, entrant par une porte, sortant par l'autre. Comme l'instant de ce trajet dut être pour lui plein de douceur ! Il ne sentait plus ni la pluie, ni le froid. Pourtant que cet instant fut rapide ! Le pauvre volatile repassait en un clin d'œil de l'hiver dans l'hiver. Telle me semble la vie des humains sur la terre, et son cours d'un moment, comparé à la longueur du temps qui la précède et qui la suit, etc., etc.

EMILIE.

#### IV. Forme du Monologue

Quelle triste journée ! quel temps affreux ! Toujours du vent, de la pluie et de la neige. Et voilà trois dimanches que je suis ainsi emprisonné au logis. Fatalité !... Si du moins j'avais, comme il y a huit jours, de la distraction, les heures seraient moins longues. Je n'étais pas seul : quelques amis étaient venus s'amuser avec moi. Un bon feu était allumé, la salle était bien chaude. Puis nous avons eu la visite inattendue de ce charmant oiseau qui pénétrait dans la salle au moment où Charles arrivait. Le pauvre volatile cherchait un asile, et notre présence l'a fait fuir à tire-d'aile par la porte de la véranda malheureusement ouverte aussi. L'instant de ce trajet doit avoir été pour lui plein de douceur ; il ne sentait plus ni la pluie, ni l'orage ; mais cet instant a été bien rapide, et de l'hiver il a repassé dans l'hiver. Pauvre petit être ! Ah ! je me demande si telle n'est pas la vie des hommes sur cette terre, et son cours d'un moment, comparé à la longueur du temps qui la précède et qui la suit !

#### V. Forme du Dialogue

EMILE. — Te souviens-tu, Louis, de ce qui est arrivé certain jour de l'hiver dernier que nous étions dans cette salle, en compagnie de quelques camarades d'école ?

LOUIS. — Je ne sais pas à quoi tu fais allusion, Emile.

EMILE. — C'est à la venue de ce petit oiseau qui avait traversé la salle à tire-d'aile, entrant par une porte et sortant par l'autre.

LOUIS. — Oui, oui, je me rappelle très bien la chose. Le pauvre animal cherchait un asile contre l'orage.

EMILE. — L'instant de ce trajet a dû être pour lui plein de douceur : un bon feu était allumé, la salle était bien chaude et il ne sentait plus la pluie et le vent.

LOUIS. — C'est vrai, mais cet instant a été court : l'oiseau a fui en un clin d'œil, et, de l'hiver, il a repassé dans l'hiver.

EMILE. — Eh bien, telle me semble la vie des hommes sur cette terre, et son cours d'un moment, comparé à la longueur du temps qui la précède et qui la suit.

\* \* \*

Toutes ces compositions contiennent, comme on peut le voir, les pensées générales du sujet ; mais chaque forme, celle du récit exceptée, ayant nécessité une *supposition*, celle-ci a été établie par l'adjonction de quelques pensées particulières. Le changement de supposition et de forme est donc la seule différence que présentent entre elles des rédactions renfermant les mêmes pensées générales.

Les compositions narratives empruntent souvent plusieurs formes, ce qui arrive parfois aussi pour les autres genres.

Nous donnerons dans un prochain article les règles particulières des Formes. En attendant, les élèves peuvent faire les exercices suivants :

1. Transformer en récit, par l'emploi de la troisième personne,



- le *Retour dans la patrie*, de J.-J. Rousseau. (Gobat et Allemand, page 101.)
2. Même transformation pour le morceau n° 70, page 285 dudit ouvrage, en donnant pour titre à la composition : *Le jardin d'Emma*.
  3. Donner la forme du récit à *La dispute d'écoliers*. (C.-W. Jeanneret, page 166. — G. et A., page 73.)
  4. Même devoir pour *Le paresseux*. (Renz, page 201. — G. et A., 13.)
  5. Discours d'un instituteur à ses élèves sur *La propreté*. (Renz, page 200.)
  6. *Le retour du marché*, discours d'une servante à sa maîtresse.
  7. *Ma petite chambre*. Forme de la lettre. — Supposition : Une jeune fille placée dans un pensionnat décrit sa chambre à une amie.

(A suivre)

Nous avons reçu de la première<sup>\* \* \*</sup> classe d'apprenties du Locle quatre travaux que nous voudrions pouvoir publier tous, en les faisant suivre de nos appréciations ; mais nous devons nous borner à en faire connaître ceux qui répondent le mieux aux exigences du titre et du devoir proposé. La composition de M<sup>lle</sup> Ries serait même mieux intitulée : *Le pauvre Nicolas* ou *Nicolas le savetier*, la description de la cabane n'en faisant pas le principal objet. M<sup>lle</sup> Marguerite P. a rendu la cabane d'un pauvre vieillard un peu trop confortable, mais son travail se fait remarquer par la variété et la netteté du style. Un peu moins correcte que les autres, la composition de M<sup>lle</sup> C. P. est pourtant riche d'idées et de judicieuses pensées.

#### LA CABANE DU PAUVRE NICOLAS

C'était une demeure d'un bien misérable aspect que celle du pauvre Nicolas.

A l'extérieur elle était noire, les murs en étaient lézardés, les volets, jadis d'un beau vert, n'avaient plus de couleur, les vitres étaient couvertes d'une épaisse couche de poussière. Les grands sapins qui l'abritaient lui donnaient en hiver un air de tristesse ; en été le lierre tapissait les murs de la vieille cabane, et cachait en partie son aspect dégradé.

L'intérieur ne démentait en rien l'extérieur : un grabat, un vieux buffet de chêne, une table, quelques chaises vermoulues, voilà le mobilier.

Nicolas était savetier ; quoiqu'il n'eût pas dépassé la cinquantaine, il ressemblait à un vieillard ; c'était un homme tout courbé, ses cheveux et sa barbe étaient incultes, ses traits durs, ses habits déchirés ; les enfants le fuyaient ; en un mot, il n'était pas aimé.

Une petite famille habitant dans une jolie ferme, non loin de la cabane de Nicolas, s'intéressait pourtant à ce pauvre homme.

Monsieur Lollier avait plusieurs fois essayé de se lier avec lui, mais il avait toujours été rebuté par l'air rébarbatif et les rudes manières du savetier.

Nicolas était un jour assis près de sa fenêtre, raccommodant une vieille paire de souliers, lorsqu'on frappa à la porte, et une petite fille, aux joues roses, aux yeux bleus entra.

— Monsieur Nicolas, maman vous envoie un peu de bouillon, l'acceptez-vous ?

Nicolas ne répondit rien, et Nanette Lollier s'en alla, le cœur un peu gros, mais contente quand même, de ce que son cadeau n'avait pas été repoussé.

Le lendemain et les jours suivants, à la même heure, la petite fille revenait, apportant soit du bouillon, soit une bouteille de vin, ou quelque autre nourriture. Et toujours Nicolas gardait son silence obstiné.

Un jour Nanette vint plus tôt que de coutume ; elle s'assit en face du vieillard, et sortant de sa poche un petit Testament, elle demanda la permission de lui faire la lecture. Nicolas n'osa refuser, et elle lui lut plusieurs chapitres.

Dès lors, une transformation sembla s'opérer chez Nicolas ; il mit un peu plus d'ordre dans sa cabane, plus de soin dans sa toilette ; il accueillait l'enfant par un sourire, et allait rendre visite à ses amis de la ferme.

Nicolas partit un matin pour chercher de l'ouvrage, et M<sup>me</sup> Lollier profita de son absence pour lui faire une surprise. Elle s'arma d'une brosse, prit un seau d'eau, et se mit à nettoyer de fond en comble l'unique chambre de la cabane.

Nicolas resta immobile et ébahi sur le seuil de la porte, lorsque, en revenant, il vit le plancher bien lavé, les vitres transparentes, laissant entrer les rayons du soleil, la table couverte d'un tapis blanc, sur laquelle était posée une grosse Bible, et les outils de savetier bien rangés près de la fenêtre. Nicolas croyait rêver ; enfin il laissa échapper un : Oh ! admiratif et se hâta d'aller remercier la bonne madame Lollier, qui l'invita à dîner, ce qu'il accepta de grand cœur.

Nicolas est comme rajeuni, il vit heureux dans sa cabane, dont les alentours sont aussi propres que l'intérieur. Il cultive un petit jardinet, il a acheté quelques poules, une chèvre, et il remercie chaque jour le bon Dieu de lui avoir donné des amis si précieux !

Adèle RIES, 15 ans.

---

### UNE SOTTE PETITE FILLE

Alice N. est une fillette de dix ans qui, quoique fort jeune, fait cependant le désespoir de ses parents ; c'est toujours et partout qu'elle est sottie et méchante : chez elle, en classe et dans la rue, elle se fait constamment reprendre par ses parents et ses supérieurs.



Lorsque sa mère lui ordonne de faire ceci ou cela, Alice semble n'avoir pas entendu et reste là comme une statue à regarder les passants ou à gâter ses jouets; sa sœur Berthe veut-elle lui parler ou jouer avec elle, la sotte enfant ne lui répond que par de rudes paroles, et si parfois elle consent à jouer avec sa sœur, elle s'empare de ses joujoux et la frappe si elle fait mine de vouloir pleurer. A table, rien ne convient à Alice; elle mange du bout des dents, s'accoude et répand le vin sur la nappe.

Monsieur N. prend sa fille tantôt par la douceur, tantôt par la sévérité : mais Alice n'est pas plus sensible aux caresses qu'aux punitions; elle voit souvent sa tendre mère pleurer sur son mauvais caractère, mais l'impassible enfant reste indifférente et semble n'avoir pas de cœur.

Alice va en classe chaque jour, et chaque jour elle est en retard; elle entre dans la salle brusquement et sans saluer sa maîtresse; lorsque celle-ci l'interroge, Alice prend un air stupide qui ne lui est nullement naturel et ne peut répondre, car elle n'a pas étudié sa leçon ni écrit ses devoirs; alors l'institutrice impatientée la met en punition; mais l'insolente enfant captive l'attention de toutes les élèves par un pantin ou quelque autre objet qu'elle fait mouvoir. Toujours Alice est la dernière de sa classe, et les témoignages qu'elle reçoit de ses maîtres sont de plus en plus mauvais.

Dans la rue, elle ne manque pas de se quereller avec ses compagnes; et plutôt que de s'en aller par le chemin le plus court, elle fait un grand détour, s'amuse à regarder les étalages des magasins et n'arrive que très tard à la maison où elle recommence à faire de très vilaines manières. Souvent madame N. emmène ses filles avec elle à la promenade; alors l'aînée prend un air dédaigneux en regardant les pauvres petites bouquetières qui viennent leur offrir des fleurs, et, avant même que sa mère ait eu le temps de répondre à la marchande, Alice l'a congédiée durement. Des nombreuses fillettes qui jouent ensemble, il n'en est pas une qui désire la présence d'Alice, qu'elles ont surnommée : « la Méchante. »

Enfin c'est une enfant qui ne craint absolument pas ses parents, et c'est pour cette raison qu'elle va être conduite dans un pensionnat où, il faut l'espérer, elle se corrigera de ses vilains défauts.

Eugénie Amyot, âgée de 15 ans 6 mois.

F. A.

# CHANGE

Le soussigné, receveur et facteur dans les douanes et les postes fédérales, à proximité de la ville de Genève, cherche à placer pendant une année pour la perfectionner dans l'étude de la langue allemande, sa fille âgée de 15 ans, laquelle a fréquenté l'école primaire, et pendant une année l'école secondaire, en échange d'un jeune garçon ou d'une jeune fille, de famille honnête de la Suisse allemande. La famille suit le culte protestant. Prière de correspondre en français.

S'adresser à M. L. MICHEL, à MEYRIN, Genève.

---

## NÉCESSAIRE CARTOGRAPHIQUE

Une boîte contenant : 6 flacons de couleurs liquides : bleu, vert, jaune, rouge, violet, gris ; 6 godets ; 12 pinceaux ; 12 tortillons (estompes) ; 6 bâtons de craie de couleurs différentes ; 1 bâton craie Conté ; 1 morceau jaune de chrome ; 12 plaques pour frotter la craie noire ; poudres pour renouvellement double des couleurs liquides ; 1 flacon encre bleue. — Texte explicatif pour l'emploi. — Prix 8 fr.

---

### Cartes esquisses des districts du Jura

1° Le district de Porrentruy ; 2° Delémont, Moutier, Laufen ; 3° Courtelary, Franches-Montagnes, Neuveville, Bière. — Prix : 10 cent. pièce, 1 fr. la douzaine. S'adresser à M. F. ALLEMAND, instituteur à Porrentruy.

---

## Librairie V. MICHEL, à Porrentruy

*Ouvrage recommandé aux autorités communales et scolaires*

# LA FORÊT

Manière de la rajeunir, de la soigner et d'en utiliser les produits

**Ouvrage dédié au peuple suisse**

par E. LANDOLT, *inspecteur général des forêts,*  
*professeur de sciences forestières, à Zurich*

Publié sous les auspices de la Société des forestiers suisses

Traduit de l'allemand en français

par X. AMUAT,

*inspecteur des forêts de l'arrondissement de Porrentruy.*

Un fort volume de 500 pages illustré.

PRIX : Broché, 4 fr. 50. — Cartonné, 5 fr.



**POUR**  
**INSERTIONS**

DANS TOUS LES

**JOURNAUX**

du **CANTON**, de **SUISSE** et de **L'ETRANGER**  
la de de

S'adresser à l'agence de publicité

**HAASENSTEIN & VOGLER**

**GENÈVE**

LAUSANNE, NEUCHÂTEL, FRIBOURG, ST-IMIER  
BALE, BERNE, ZURICH

etc., etc., etc.

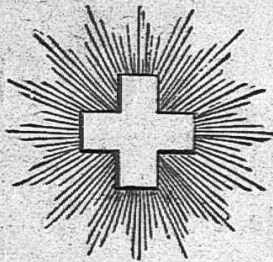


XXI<sup>e</sup> ANNÉE

PORRENTROY

N<sup>o</sup> 12.

15 Juin 1885.



PRIX D'ABONNEMENT

PRIX DES ANNONCES

Pour la Suisse . . . . . 5 fr. par an.

La ligne . . . . . 25 centimes

Pour l'Étranger . . . . . 6 fr. »

ou son espace.

# L'ÉDUCATEUR

## REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR LA

### SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois.

### RÉDACTION

M. le D<sup>r</sup> **A. DAGUET**, professeur à l'Académie de Neuchâtel, *rédacteur en chef*.

MM. **A. Jaquet** et **F. Allemand**, *rédacteurs pour la partie pratique*.

*L'Éducateur* est un ouvrage dont il lui est adressé deux exemplaires. La rédaction en donne un compte rendu, s'il y a lieu.

Adresser

- à M. le D<sup>r</sup> **Daguët**, à *Neuchâtel*, tout ce qui se rapporte à la rédaction générale, ainsi que les livres, revues, journaux, etc.
- à M. **A. Jaquet**, maître secondaire, à *Porrentruy*, ce qui concerne la partie pratique, et particulièrement à M. **F. Allemand**, maître à l'École modèle, à *Porrentruy*, les communications relatives à la langue française.
- à M. **C. Colliat**, instituteur à *Porrentruy*, ce qui concerne les abonnements et l'expédition du journal.

### GÉRANCE

M. **C. Colliat**, instituteur à Porrentruy (Jura bernois).

**Comité central. VAUD** : MM. **Colomb**, **Mutruæ**, **Hermenjat**, **Roux** et **Tharin**. — **NEUCHÂTEL** : MM. **Villommet**, **Miéville** et **Sauser**. — **GENÈVE** : MM. **Charrey**, **Dussaud** et **Thorens**. — **JURA BERNOIS** : MM. **Schaffter** et **Mercerat**. — **FRIBOURG** : M. **Ducotterd**. — **VALAIS** : M. **Bruttin**. — **SUISSE ALLEMANDE** : M. **Gunzinger**.

**Comité directeur** : MM. **G. Breuleux**, directeur de l'École normale de Porrentruy, président. — **E. Meyer**, recteur de l'École cantonale de Porrentruy, vice-président. — **G. Schaller**, inspecteur d'écoles, secrétaire. — **A. Jaquet**, maître secondaire, à Porrentruy, sous-rédacteur. — **C. Colliat**, instituteur, à Porrentruy, trésorier.

**Suppléants** : MM. **F. Allemand**, maître à l'École modèle de Porrentruy. — **A. Auberson**, maître à l'École normale de Porrentruy. — **F. Guélat**, instituteur à Bure (Jura bernois).

### ANNONCES

Pour tout ce qui concerne les annonces, s'adresser exclusivement à l'Agence de Publicité

**HAASENSTEIN & VOGLER, à Genève** RUE DES MOULINS ET QUAI DE L'ÎLE

Porrentruy, St-Imier, Delémont, Lausanne, Neuchâtel, Fribourg, etc., etc.

PORRENTROY

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE VICTOR MICHEL

1885



# GÉRANCE DE L'ÉDUCATEUR

Reçu le prix d'abonnement (6 fr.) pour 1885 de : M. Prétot, instituteur, Pont-de-Roide, Doubs (France).

---

## CAISSE MUTUELLE

Reçu, avec remerciements, de M<sup>lle</sup> Vermeille, institutrice à Porrentruy, 2 fr. 50; de huit membres, la cotisation annuelle.

---

# CANTON DE VAUD

## CONCOURS

### RÉGENTS.

1. *Martinet* (Savigny). — 1400 fr., logement, plantage et 6 stères de sapin. — Examen le 19 juin. (Service d'église et cours complémentaires).

2. *Charbonnières*. — 1400 fr., logement, jardin, plantage et 8 stères de bois. — Examen le 18 juin. (Service d'église et cours complémentaires).

3. *L'Etivaz* (Château-d'Ex). — 1400 fr., logement, jardin et bois. — Examen le 23 juin. (Service d'église et cours complémentaires).

4. *Villars-Burquin*. — 1400 fr., logement, jardin, plantage, 6 stères de bois, 100 fagots. — Examen le 24 juin. (Service d'église et cours complémentaires).

5. *Yvonand*. — 900 fr., logement, jardin et 200 fagots. — Examen le 29 juin. (Service d'église).

6. *Corsier*. — 1,400 fr., logement, jardin, plantage et le bois nécessaire. — Examen le 29 juin. (Service d'église et cours complémentaires).

7. *Roche*. — 1400 fr., logement, jardin, plantage et bois. — Examen le 13 juillet. (Service d'église et cours complémentaires).

### RÉGENTES.

1. *Essertines-sur-Yverdon*. — 680 fr., logement, 20 fr. pour indemnité de jardin et plantage, un moule et demi de bois et 50 fagots. — Examen le 30 juin à Essertines. Entrée en fonctions au 1<sup>er</sup> novembre.

2. *Essertines-sur-Yverdon*. — 800 fr., logement, 20 fr. pour indemnité de jardin et plantage, un moule et demi de bois et 50 fagots. — Examen le 30 juin.

3. *Corcelles-le-Jorat*. — 500 fr., logement, 6 stères de bois. — Examen le 26 juin.

4. *Chavornay*. — 700 fr., logement, jardin et plantage, un moule de bois et 100 fagots — S'inscrire avant le 25 juin.

5. *Trey*. — 500 fr., logement, jardin et 3 stères de bois. — Examen le 9 juillet.